

# La circulation alternée recalée

**POLLUTION.** Pour réduire les émissions de particules qui étouffent l'Ile-de-France depuis plusieurs jours, la maire de Paris a réclamé hier au gouvernement de réduire le trafic routier. Elle n'a pas obtenu gain de cause.

**CIRCULEZ**, y a rien à voir ! La préfecture de police de Paris a retoqué, hier soir, la demande de la mairie de Paris d'instaurer la circulation alternée pour aujourd'hui dans la capitale et les villes limitrophes. Une mesure qui aurait interdit de sortie les véhicules arborant des plaques d'immatriculation impaires. En fin de matinée, Anne Hidalgo avait pourtant réclamé au gouvernement d'agir pour réduire les émissions de particules fines — des micropolluants ultratoxiques émis notamment par le trafic routier — qui étouffent l'Ile-de-France et une grande partie du nord du pays depuis le début de la semaine. L'association Airparif prévoit d'ailleurs de nouveau le dépassement du seuil d'information pour les particules PM 10 aujourd'hui. Un palier au-delà duquel les risques sanitaires pour les personnes fragiles sont très importants. Il y a un an, le 17 mars 2014, la mise en place de la circulation alternée avait pourtant permis de réduire de 15 % les émissions de PM 10. Alors, pourquoi n'a-t-elle pas été adoptée cette fois-ci ?

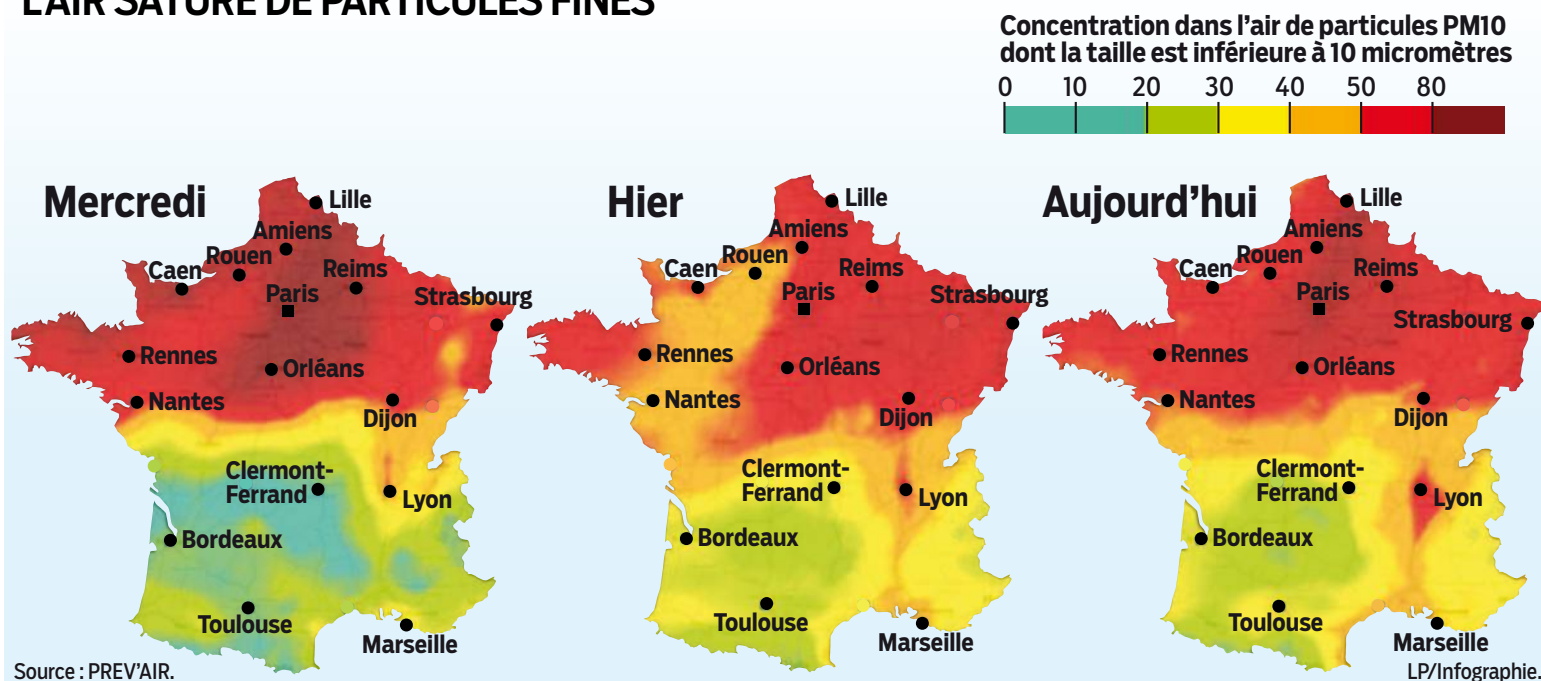
## ■ La mairie de Paris à l'écart

Critiquée par les internautes pour son inaction, la maire de Paris était pourtant obligée d'attendre deux jours de pollution « vérifiée » avant de pouvoir demander la mise en œuvre de la circulation alternée à la préfecture. Et encore... cette demande ne pouvait aboutir que si Airparif prévoyait, en même temps, deux jours de pollution supplémentaires, comme c'était le cas cette fois-ci. Mais les élus n'ont pas leur mot à dire. Le préfet s'appuie sur un collège d'experts, notamment composé des directeurs régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France, du laboratoire central de la préfecture de police ou encore d'Airparif pour prendre sa décision. Le 25 septembre, ils avaient déjà rejeté la même requête. « Mais la situation n'était pas autant dégradée », s'inquiète Christophe Najdovski, adjoint au maire de Paris (EELV) chargé des transports.

## ■ Un flou juridique

L'arrêté interpréfectoral du 7 juillet 2014 autorise bien la mise en place de la circulation alternée « en cas d'épisode de pollution relatif au dioxyde d'azote ou aux particules

## L'AIR SATURÉ DE PARTICULES FINES



## La moitié de la France suffoque

Caen, Lille, Strasbourg... Comme Paris, une grande partie de la France suffoque sous la pollution depuis le début de la semaine. Et ça ne s'arrange pas. L'association Air Normand prévoit ainsi une qualité de l'air mauvaise aujourd'hui sur la région. Mêmes prévisions alarmantes dans le Nord-

Pas-de-Calais. De Dunkerque à Maubeuge (Nord), l'air sera fortement pollué. A Strasbourg, les particules fines atteindront un niveau de 9/10 selon l'Association pour la surveillance et l'étude de la pollution en Alsace. Les régions centrales ne sont pas non plus épargnées. H.H.

PM 10 prolongé », mais sans préciser la durée exacte au-delà de laquelle des restrictions du trafic routier s'imposent. L'an passé, la circulation alternée avait été mise en place après... dix jours de pollution. Cette fois-ci, la préfecture a préféré prendre des « mesures d'urgence fondées [...] sur le principe de progressivité ». La limitation de vitesse sera ainsi rabaisée de 20 km/h jusqu'à minuit, ce soir, sur les autoroutes, les nationales et les départementales franciliennes. Si la situation devait se dégrader ou perdurer ce week-end, « le préfet de police aura recours à partir de lundi aux autres mesures d'urgence possibles et, en particulier, à la circulation alternée », a précisé la préfecture. Dans ce cas-là, le 23 mars, seuls les

véhicules impairs seront autorisés.

## ■ Une décision impopulaire

A quelques jours des élections départementales (*lire ci-dessous*), le gouvernement n'a certainement pas envie de se mettre les conducteurs à dos. Selon une étude de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, seuls 43 % des Franciliens estimaient l'an passé que la circulation alternée était efficace contre la pollution. Hier, l'association 40 Millions d'automobilistes s'est empressée de critiquer l'éventuelle circulation alternée : « Une fois de plus, on cherche à culpabiliser l'automobiliste [...] en faisant peser sur lui toutes les mesures de restriction. »

HÉLÈNE HAUS (AVEC ALEXANDRE ARLOT)



Paris. La préfecture de police a décidé d'abaisser les limitations de vitesse jusqu'à minuit ce soir sur les autoroutes, les nationales et les départementales franciliennes.

# L'ombre de l'enjeu électoral...

« LA SANTÉ des Parisiens ne se négocie pas. Je maintiens ma demande de mise en place de la circulation alternée. » Signé Anne Hidalgo, la maire de Paris, hier soir en réponse au refus du gouvernement de limiter le trafic automobile. A trois jours du premier tour des élections départementales des 22 et 29 mars, la majorité et les écologistes se lancent dans un bras de fer et une polémique sur fond de pic de pollution dans l'agglomération parisienne.

Tant au PS que chez les écologistes, le refus de mettre en place la circulation alternée ne passe pas. « Inconcevable », juge ainsi l'ex-ministre écologiste du Logement, Cécile Duflot, « pour la santé des Parisiens mais aussi des Franciliens »,

le nuage de pollution touchant aussi la banlieue. Alors que, dans nombre de cantons d'Ile-de-France, Europe Ecologie-les Verts présente ses candidats en concurrence directe avec ceux du PS, ce refus devient un argument électoral qui tombe à pic : loin de ses promesses de conversion écologiste, ce gouvernement, de surcroît organisateur de la conférence mondiale sur le changement climatique en décembre, refuse aujourd'hui de prendre des mesures d'urgence. « Ils veulent être exemplaires et, là, rien ne se passe », dénonce Emmanuelle Cosse, secrétaire nationale d'EELV. « On étouffe et la ministre regarde ailleurs... » grince Christophe Najdovski, maire adjoint écologiste de Paris. La ministre, c'est Ségolène

Royal. Avant que la préfecture de police ne prenne sa décision, elle est montée elle-même au créneau pour freiner des quatre fers. « Pas de décision intempestive », a prévenu la ministre de l'Ecologie, taclant au passage sévèrement Anne Hidalgo, sur la chaîne LCP : « La Ville de Paris [doit agir] de façon beaucoup plus déterminée parce qu'il y a beaucoup d'annonces et on ne voit pas beaucoup de changement. »

Ségolène Royal est, il est vrai, une farouche opposante à ce qu'elle appelle « l'écologie punitive », à savoir taxes et autres mesures trop coercitives pesant sur les Français. Le

gouvernement a-t-il voulu éviter, à trois jours d'un scrutin qui s'annonce déjà difficile pour la gauche, de pénaliser les automobilistes contraints de prendre leur voiture

## Ségolène Royal est une farouche opposante à ce qu'elle appelle « l'écologie punitive »

pour aller travailler ? Notamment ceux résidant en proche banlieue ? « Je n'ose pas l'imaginer, car on ne peut pas substituer des questions de santé publique à des considérations électorales », prévient, grinçant, le député PS de Paris Christophe Caresche, qui juge « regrettable » l'absence de circulation alternée. « C'est une urgence pour la santé de tous », dit-il. « Il y a sans doute des craintes électorales derrière tout ça, mais c'est

une erreur, car ceux qui habitent en banlieue voient bien ce qui se passe, et eux aussi ont du mal à respirer », glisse un écologiste. L'incompréhension est d'autant plus grande qu'il y a un an, le 17 mars 2014, à moins d'une semaine des élections municipales, le Premier ministre de l'époque, Jean-Marc Ayrault, pressé par ses ministres écologistes, avait, lui, mis en place cette mesure. Sans pour autant créer de phénomène de panique ni de rejet massif : 46 % des Français l'ont jugée efficace dans un sondage Ifop pour Airparif paru en novembre. En attendant, conclut un ténor socialiste : « Ce genre de polémique ne risque pas d'inciter les nôtres à se déplacer dimanche. »

ÉRIC HACQUEMAND ET ROSALIE LUCAS